

Général

**Votre entreprise utilise des substances chimiques dangereuses ?
Vous envisagez la substitution de certaines de vos substances ? Vous souhaitez en savoir plus sur les outils d'anticipation des contraintes réglementaires ?**

La substitution des substances chimiques dangereuses est une mesure fondamentale pour permettre la réduction des risques pour la santé humaine et l'environnement et les dispositifs législatifs sont des facteurs importants pour la substitution ce qui par conséquent impacte la capacité d'innovation de l'industrie.

L'équipe du Helpdesk REACH&CLP Luxembourg organise, dans le cadre des rencontres Betriber&Emwelt, une séance d'information autour des thèmes :

- Principe de substitution dans les législations européennes sur les produits chimiques.
- Outils pour anticiper les contraintes réglementaires et outils d'aide à la substitution.
- Cas pratiques d'entreprises ayant engagé des démarches de substitution sur base de contraintes réglementaires.

Plus d'informations sur cette problématique : [Site internet du Helpdesk Luxembourg](#), Site internet de l'ECHA, section « [Les produits chimiques dans votre vie](#) » et « [Addressing Chemical of Concern](#) », Newsletter de l'ECHA « [Substitution & Innovation](#) » (Avril 2014).

Prochain évènement

Betriber & Umwelt
Entreprises & Environnement

CONFERENCE

SUBSTITUTION OF HAZARDOUS
CHEMICALS -
REGULATION-DRIVEN
INNOVATION



THURSDAY
26 JUNE 2014
13:00 - 18:00

Chambre de Commerce at Luxembourg Kirchberg
7, rue Alcide de Gasperi | L-1515 Luxembourg

Entrée libre sur inscription préalable. Plus d'informations [sur le site de l'évènement.](#)

Nouvelles consultations publiques en cours

CLP : [propositions de classification et d'étiquetage harmonisés](#)

Substances	Début	Echéance	
Pencycurin	25/04/2014	13/06/2014	=> plus d'informations
Benzovindiflupyr			

REACH : [demandes d'autorisation](#)

Substances	Début	Echéance	
Hexabromocyclodo-décane (HBCDD)	14/05/2014	09/07/2014	=> plus d'informations

REACH : [propositions d'essais](#) dans le cadre de la procédure d'enregistrement.

	Début	Echéance		Début	Echéance
19 propositions	29/04/2014	13/06/2014	45 propositions	16/05/2014	30/06/2014

Dernières publications

- Brochure « vérification du statut de PME » : Le Helpdesk REACH&CLP allemand a publié une brochure (en [allemand](#) et [anglais](#)) à destination des PME afin de leur apporter une aide concrète dans la détermination et la manière de vérifier leur statut de PME. Une [traduction française](#) de cette brochure a par la suite été faite par le Helpdesk REACH&CLP français. [Plus d'information.](#)
- Section internet « [Comment améliorer votre dossier](#) », [pages dédiées aux services des helpdesks](#) et « [Guide technique : utilisateurs en aval](#) » (version 2.0), déc 2013, version française [ici](#)) et sont disponibles dans les 23 langues de l'Union Européenne.
- Présentations générales sur REACH (en français) sur le site internet de l'Union des Industries Chimiques (UIC). [Plus d'information.](#)
- Brochure de l'ECHA « Sécurité des substances chimiques dans votre entreprise » : Cette brochure, disponible dans chacune des langues officielles de l'UE, utilise un discours simple afin d'introduire les concepts clés de REACH et CLP et propose également quelques liens fournissant de plus amples informations. Plus d'informations sur la [page web dédiée aux PME](#). Version française [ici](#).

Nouvelle section « REACH&CLP 2014 » sur notre site internet

La sous-section « [Challenges 2014](#) » donne un aperçu des échéances clés en lien avec les obligations liées aux différentes procédures de REACH et de CLP et donne accès à la section « [Addressing Chemical of Concern](#) » de l'ECHA permettant de visualiser les consultations publiques.

Version 2.7 de REACH-IT désormais utilisable et version 5.6 d'IUCLID lancée

Plus d'informations : [Site du Helpdesk Luxembourg](#) et [Alerte actualité de l'ECHA.](#)

Contrôles et sanctions : le Forum lance un projet pilote sur l'autorisation et présente les résultats préliminaires du projet REF-3

En prévision des prochaines « dates d'expiration », le Forum a décidé de s'engager dans un projet pilote sur l'autorisation. Le projet portera sur des substances dont les « dates d'expiration » seront prochainement passées. L'accent sera mis sur le recueil d'expériences et les pratiques et processus de réalisation afin de faire respecter les obligations liées aux autorisations. Le projet sera mis en place en 2014 et des inspections auront lieu au début de 2015.

Concernant le troisième projet de mis en œuvre coordonnée du Forum (REF-3), il met l'accent sur le contrôle des obligations d'enregistrement des fabricants, importateurs et représentants exclusifs qui sont en étroite coopération avec les autorités douanières. Le projet est organisé en deux phases : la première phase a été achevée en 2013 et la deuxième phase vient de commencer en février 2014. Le rapport final de la première phase du REF-3 devrait être publié à la mi-2014. Plus d'informations dans le [communiqué de presse de l'ECHA](#).

Enregistrement

❖ Identité de la substance - lettres envoyées aux entreprises ayant des lacunes dans leurs enregistrements

L'ECHA recommande aux entreprises de profiter des supports disponibles, comprenant l'outil « Dossier Quality Assistant », l'annexe technique de la lettre, et de consulter la section Web récemment lancée sur « Comment améliorer votre dossier ». Un [webinar a eu lieu le 30 Avril 2014](#) pour expliquer plus en détail les lacunes communes et la façon de les traiter de manière satisfaisante. [Plus d'informations](#).

❖ Feuille de route 2014/2015 sur le Rapport sur la Sécurité Chimique/Scénario d'exposition (CSR/ES)

Ce deuxième plan de mise en œuvre de la feuille de route sur le CSR/ES définit les actions prioritaires pour 2014-2015, les activités prévues et les organisations pilotes pour atteindre les objectifs de la feuille de route. Les principales activités comprennent l'amélioration de la qualité de l'information au sommet de la chaîne d'approvisionnement et le soutien aux formulateurs qui ont des obligations immédiates au titre de REACH.

L'objectif est d'améliorer l'information sur l'utilisation en toute sécurité des substances chimiques à la fois dans le rapport sur la sécurité chimique REACH des déclarants et dans la fiche de données de sécurité étendue communiquée dans la chaîne d'approvisionnement.

Plus d'informations dans l'[e-news de l'ECHA](#) et la feuille de route CSR/ES est disponible [ici](#).

Evaluation

❖ Publication des premières décisions sur l'évaluation des substances

Ces décisions concernant 14 substances ont été prises par l'ECHA sur la base des évaluations réalisées par les États Membres. Les déclarants sont invités à soumettre de plus amples renseignements sur les risques et/ou sur l'exposition. Plus d'informations y compris la liste des substances, dans l'[alerte actualité de l'ECHA](#).

❖ Les déclarants doivent se préparer à commenter les projets de décision liés à l'évaluation des substances

L'ECHA a reçu 37 projets de décision sur les substances et les déclarants doivent se préparer à fournir des commentaires consolidés sur les projets de décision qui leur seront adressés. L'ECHA prévoit d'envoyer les projets de décisions aux déclarants concernés entre le 28 avril et le 2 mai 2014. Comme prévu par REACH, les déclarants de ces substances auront 30 jours pour examiner et présenter leurs observations collectives ou individuelles. Une lettre de notification contiendra la date limite à laquelle les observations devront être soumises. Plus d'informations dans l'[alerte actualité de l'ECHA](#).

❖ Café REACH&CL : « L'évaluation des substances sous REACH : procédure, résultats et impact sur les entreprises » - Présentation disponibles

Le Helpdesk REACH&CLP Luxembourg a organisé son 7ème Café REACH&CLP le Jeudi 22 mai 2014 au CRP Henri Tudor à Luxembourg-Kirchberg. Dans un premier temps, le Helpdesk REACH&CLP Luxembourg a présenté les différentes étapes de la procédure d'évaluation des substances, y compris la possibilité pour les entreprises de participer à ce processus, et l'impact immédiat que peuvent avoir, sur les entreprises, les différents résultats issus de l'évaluation. Ensuite, les industriels ont pu échanger sur leurs préoccupations avec l'équipe du Helpdesk REACH&CLP Luxembourg et les autres participants. La présentation (en anglais) est disponible [ici](#).

Pour plus d'information sur la procédure d'évaluation, vous pouvez également consulter notre [Newsletter thématique d'avril 2013](#).

Autorisation

- ❖ Les comités scientifiques de l'ECHA donnent le feu vert pour une utilisation spécifique du phtalate de dibutyle

Les comités scientifiques de l'ECHA pour l'Evaluation des Risques (RAC) et l'Analyse Socio-économique (SEAC) ont adopté des avis sur une demande d'autorisation de l'entreprise Sasol-Huntsman GmbH & Co. Cette demande concerne l'utilisation du phtalate de dibutyle (DBP) en tant que solvant d'absorption dans un système fermé pour la fabrication de l'anhydride maléique. Pour plus d'informations sur l'avis adopté [ici](#).

- ❖ Rapport de l'ECHA et de l'AESA sur les aspects clés du processus d'autorisation pour l'industrie de l'aviation

Un rapport a été publié afin de clarifier les questions de l'interaction entre les exigences de strictes de navigabilité le processus d'autorisation de REACH. La publication de ce rapport est le résultat d'un travail de collaboration entre l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AES A) et les parties prenantes du secteur de l'aviation. [Plus d'informations](#).

Restriction

- ❖ Nouvelle restriction ajoutée à l'annexe XVII de REACH

L'annexe XVII du règlement REACH a été modifiée par le [règlement \(UE\) N° 474/2014](#) du 8 mai 2014. Ce nouveau règlement ajoute une nouvelle entrée à l'annexe XVII introduisant la concentration maximale ($\geq 0,1\%$) de 1,4-dichlorobenzène à respecter pour la mise sur le marché de désodorisants et blocs pour toilettes.

Pour en savoir plus, consulter notre site internet : [« Qu'est ce que REACH ? »](#)

CLP (Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges chimiques)

L'ECHA lancera prochainement une campagne « CLP 2015 ACT now ! »



L'échéance du 1^{er} juin 2015 approchant, l'ECHA prépare une campagne de communication pour compléter le [Quiz CLP](#) et les [brochures](#) déjà disponibles.

Vous pouvez déjà trouver un certain nombre de document de sensibilisation, disponible en plusieurs langues, sur le site internet de la Commission Européenne, section « [santé et sécurité au travail](#) ».



Pour en savoir plus, consulter notre site internet : [« Qu'est ce que le CLP ? »](#)

AGENDA

Cette rubrique est régulièrement actualisée sur notre site internet, vous pouvez la consulter [ici](#).

Manifestations nationales

- 18-19 juin 2014 Business Meets Research 2014 : « Business Meets Research 2014 : Manufacturing of the Future: Additive Manufacturing, Robotisation of small lot size production, Environmental sustainability of manufacturing », Luxexpo, 10 Circuit de la Foire Internationale. Plus d'informations [ici](#).
- 26 juin 2014 Séance d'information Betriber an Umwelt : « Substitution of hazardous chemicals - regulation-driven innovation », en anglais, Chambre de Commerce, L-Kirchberg. Plus d'informations [ici](#).

Manifestations internationales

- 23-24 octobre 2014 Topical Scientific Workshop - Regulatory challenges in Risk Assessment of Nanomatériaux, ECHA, Helsinki, Finlande. Plus d'informations [ici](#).

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Le Helpdesk REACH&CLP offre des conseils sur REACH et CLP qui ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas une interprétation juridique des textes réglementaires. Les réglementations REACH et CLP sont les seules références légales et les informations fournies via cette lettre d'information ne constituent en rien une base légale. Ces informations sont fournies à titre informatif sans aucune garantie expresse ou implicite, quant à leur exhaustivité ou exactitude. Par conséquent, toute responsabilité du CRP Henri Tudor pour toute erreur ou omission est exclue et le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies. © 2014, CRP Henri Tudor.

